



ZONE DE DISTRIBUTION : SME D'ISSOIRE CENTRE

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

Votre réseau est alimenté par plus de 8 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 26 communes (AUTHEZAT, CHADELEUF, CHAMPEIX, CHIDRAC, CLEMENSAT, COUDES, CRESTE, LUDASSE, MEILHAUD, MONTAIGUT-LE-BLANC, MONTPEYROUX, NESCHERS, PARDINES, PARENT, PERRIER, PLAUZAT, SAINT-CIRGUES-SUR-COUZE, SAINT-DIER, SAINT-PIERRE-COLAMINE, SAINT-SANDOUX, SAINT-VINCENT, SAINT-YVOINE, SAUVAGNAT-SAINTE-MARTHE, SAUVETAT (LA), VERRIERES, YRONDE-ET-BURON), soit 16132 personnes. Le responsable des installations est : « SME DE LA REGION D'ISSOIRE (SUEZ) ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter ...

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. Une eau douce (très peu calcaire) est susceptible de dissoudre les métaux des canalisations.

A Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 27
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

A Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 11
Valeur moyenne : 1,02 mg/L
Valeur maxi : 1,5 mg/L

A Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 5
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 17
Valeur maxi : 0 microgramme/L

A Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 5
Valeur moyenne : 0,4 microgramme/L
Valeur maxi : 2 microgramme/L

Eau douce

Nombre de prélèvements : 11
Valeur moyenne : 1,06 °f
Valeur maxi : 1,58 °f



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 20/04/2024

UDI 063001980

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.